

Sainte-Thérèse, le 12 octobre 2017

**PAR COURRIEL :**

**Objet :** Demande d'accès à l'information concernant les adresses suivantes : 3370-3418, boulevard Industriel, Laval (lot 1 600 284, propriétaire Les Fiduciaires du Fond de Placement Immobilier Cominar)

**V/Réf :** P-0012297-0-12-001

---

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 27 septembre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint le document visé par votre demande. Il s'agit de :

**3406, boulevard Industriel**

1. Rapport d'inspection du 26 juin 2014, 3 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Après vérification, nous vous confirmons que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document concernant les autres adresses mentionnées dans l'objet.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu  
Répondante de la Loi sur  
l'accès aux documents

p.j. (5 pages)

# RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides  
Région : Montréal

## 1 Identification

Date de l'inspection : 2014-06-26 Heure d'arrivée : 10 h 10 Heure de départ : 10 h 30  
Inspecteur : Mary Chantal Abraham Accompagné de :

N° intervention : 300897099 Type d'intervention : Inspection  
N° gestion documentaire : 7610-13-01-01497-01 N° du rapport d'inspection : 401154531  
N° demande : 200169492 Type de demande : Programme de contrôle  
But de l'inspection : I:11 Halocarbures 2014 Gelair INC Laval

Lieu inspecté  
Nom du lieu : Gelair inc.  
Nom usuel du lieu :  
N° du lieu : X2112683 Type de lieu : commerce  
Localisation du lieu inspecté :  
Adresse du lieu : 3406, boulevard Industriel  
Laval (Québec) H7L 4S3  
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,592922000000;-73,745859000000

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Gelair inc.		4579, boul. Métropolitain Est Saint-Léonard (Québec) H1R 1Z4	Y2068513

Conditions météo  
Ensoleillé

Personnes rencontrées <input type="checkbox"/> SO		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
art. 53-54	Directeur de succursale	

Mode d'identification  
But expliqué :  oui  non  s. o.  
Mode d'identification :  verbale  preuve de statut  
But expliqué à/identification faite auprès de : art. 53-54

Plainte  SO

Photos numériques  
Nombre de photos prises sur le terrain : 0 Nombre de photos annexées au rapport : 0  
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Mary Chantal Abraham avec un appareil photo de type Nikon, coolpix L22. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.  
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant :  
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf.....

Grilles d'inspection annexées <input type="checkbox"/> SO	
Numéro	Titre
I:11	GROSSISTES EN RÉFRIGÉRATION

Autres pièces annexées au rapport  SO

Échantillons  SO

**2 Mise en contexte (facultatif)**

SO

Inspection réalisée dans le cadre du programme d'halocarbures.

**3 Description de l'inspection**

Points de vérification							
<b>GROSSISTES EN RÉFRIGÉRATION</b>							
<b>Règlement sur les Halocarbures</b>							
N°	Réf.	Description de la vérification	Résultat				
			C	NC	SO	NV	Note
1	5	Les installations contenant un halocarbure doivent être en bon état afin qu'il n'y ait <b>aucune émanation directe ou indirecte</b> dans l'atmosphère. (pas de tuyaux rompus, de fumée qui s'échappe, d'halocarbure liquide sur le sol près des installations)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	6	Il est <b>interdit</b> de vendre des <b>contenants pressurisés de moins de 10kg ayant des CFC à l'intérieur.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	7	La vente ou la distribution d'halocarbures, ayant une <b>température d'ébullition égale ou inférieure à 20°C</b> , est seulement permise dans des <b>contenants pressurisés rechargeables.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	19	Il est <b>interdit</b> de fabriquer, vendre, distribuer ou installer un <b>appareil de climatisation/réfrigération fonctionnant</b> avec un <b>CFC.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	21	Il est <b>interdit</b> de fabriquer, vendre, distribuer ou installer un <b>appareil de climatisation/réfrigération fonctionnant</b> avec du <b>HCFC</b> à partir du <b>1<sup>er</sup> janvier 2020.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	23	Il est <b>interdit</b> de fabriquer, vendre, distribuer ou installer un <b>refroidisseur fonctionnant</b> avec du <b>CFC.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Il est <b>interdit</b> de fabriquer, vendre, distribuer ou installer un <b>refroidisseur fonctionnant</b> avec du <b>HCFC</b> à partir du <b>1<sup>er</sup> janvier 2020.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	51	L'entreprise qui <b>vend</b> ou <b>fournit</b> des halocarbures doit vérifier que l' <b>acheteur</b> est titulaire d'une <b>attestation de qualification environnementale.</b> (Ne s'applique pas à la vente d'halocarbure entre fabricants, distributeurs ou détaillants)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	53	L'entreprise est tenue de <b>reprendre les contenants d'halocarbures de mêmes types</b> que ceux qu'elle vend ou distribue.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	54	Un fournisseur ou un grossiste sont <b>tenu de reprendre les halocarbures usés retournés.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		L'entreprise qui reprend les halocarbures doit les confiner dans un <b>contenant approprié et identifiant le type d'halocarbure</b> présent.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		L'entreposage des halocarbures doit se faire jusqu'à ce que les halocarbures soit <b>valoriser</b> ou <b>éliminer</b> ou, <b>livrer</b> à une autre entreprise, un organisme ou un fournisseur plus en amont de la chaîne.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	55	L'entreprise, qui prend possession d' <b>halocarbures récupérés non conformes</b> , doit le livrer à une entreprise apte à le <b>valoriser</b> ou <b>l'éliminer.</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	56	S'il s'agit d'un fournisseur situé en amont de la chaîne de distribution, il est tenu de faire la <b>valorisation</b> ou <b>l'élimination</b> de tous les halocarbures récupérés reçus dans les <b>12 mois suivant leur réception.</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	57	L'entreprise, qui vend ou distribue des halocarbures en gros, a l'obligation de fournir un rapport de ses <b>ventes</b> et de des <b>achats détaillés</b> pour l'année précédente <b>avant le 31 mars</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13	58	La production du rapport incombe à l'entreprise se <b>domiciliant au Québec</b> qu'il soit ou non l' <b>importateur</b> des halocarbures.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	61	L'entreprise a l'obligation de fournir un <b>rapport</b> de ses <b>reprises</b> et ses <b>valorisations</b> pour l'année précédente <b>avant le 31 mars.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Notes sur les vérifications	
N°	Note

**4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)** SO**5 Conclusion**

L'entreprise est conforme en tout point avec les règlements sur les halocarbures.

**Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés** SO**6 Recommandations**

Ainsi, je recommande de fermer le dossier

Rédigé par : Mary Chantal Abraham

Signature : *Abraham MCB*

Date de signature : 2014-07-14

**7 Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Marie-Pier Marchand

Fonction : Superviseure

Signature :

Date :

Commentaires :